

## **PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5652**

### **AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV24-5652** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de plan d'urbanisme no 4299.

**AVIS PUBLIC** est donné, par les présentes :

- **QUE** lors d'une séance tenue le 25 juin 2024, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV24-5652;
- **QU'**une assemblée publique de consultation sera tenue le 19 août 2024, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de plan d'urbanisme no 4299 dans le but :

**En concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond (MRC-940) de manière à :**

- agrandir l'affectation industrielle générale (I2) d'une superficie de 114,09 ha et l'affectation de conservation (CNS) d'une superficie de 16,53 ha à même une partie des affectations rurale (RU1) et rurale résidentielle (RU2);
  - agrandir en conséquence la limite du périmètre d'urbanisation d'une superficie totale de 130,62 ha afin d'autoriser l'implantation d'un futur écoparc industriel au sud-est de la Route 139 entre l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier et l'arrière des propriétés situées du côté sud-ouest du boulevard Mercure.
  - identifier une partie du secteur de l'affectation industrielle générale (I2) d'une superficie de 114,09 ha à des fins de développement à moyen/long terme.
- **QUE** les affectations visées par le présent projet de règlement sont délimitées telles que montrées au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
  - **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV24-5652 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV24-5652**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

Page 2 de 2

Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser l'agrandissement du périmètre d'urbanisation pour l'implantation d'un futur écoparc industriel au sud-est de la Route 139 entre l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier et l'arrière des propriétés situées du côté sud-ouest du boulevard Mercure.

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 28 juin 2024.

Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT